

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des président et vice-présidente du  
Conseil supérieur de Promotion de la Santé**

**A.Gt 05-12-1997**

**M.B. 05-03-1998**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 14 juillet 1997 portant organisation de la Promotion de la Santé en Communauté française, notamment l'article 6;

Vu les propositions formulées par le Conseil supérieur de Promotion de la Santé le 19 novembre 1997,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés respectivement en qualité de président et de vice-présidente au Conseil supérieur de Promotion de la Santé pour une période de cinq ans :

M. De Bock, C., Bruxelles, président;

Mme Bantuelle, M., Bouffioulx, vice-présidente.

**Article 2.** - Le présent arrêté sort ses effets le 19 novembre 1997.

Donné à Bruxelles, le 5 décembre 1997.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX